

# Inégalités territoriales : pas de piscines, pas de savoir nager !

La France accuse un retard considérable en terme de bassins aquatiques. À l'occasion d'une 3<sup>e</sup> loi programme d'équipements (1971-1975), l'État avait engagé « l'opération 1000 piscines », mais seules 545 avaient été réalisées (tournesols, canetons, iris...) sans répondre aux attentes en termes de longévité ou de fonctionnalité pour les apprentissages. En 2014, un rapport du MJS<sup>1</sup> dénombrait 245 m<sup>2</sup> pour 10 000 habitants tout en estimant les besoins à 300 m<sup>2</sup> ! S'y ajoutent des inégalités Nord/Sud (plus de bassins découverts dans le Sud), un sous équipement des zones périurbaines métropolitaines, des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de l'outre mer. Depuis, aucune politique d'Etat volontariste n'a été mise en œuvre : 72% des constructions de bassins le sont à l'initiative des collectivités locales<sup>2</sup> avec peu de financements d'État et d'insuffisants crédits CNDS soit, depuis 2006 : 12 à 15 M€ / an aux dossiers piscines (construction/rénovation), mais un montant moyen d'aide au financement de 0,52 M€ par projet pour un coût moyen supérieur à 10 M€. Peu incitatif pour les collectivités maîtres d'ouvrages ! En 2019, le CNDS donnera la priorité aux projets intégrant un bassin d'apprentissage (y compris mobile), mais sont-ils les mieux adaptés pour apprendre en EPS et se perfectionner dans le cadre associatif ? Notre parc aquatique est vieillissant, la moitié datant d'avant 1977. Composé de 40% de bassins extérieurs, ouverts essentiellement en saison estivale, il ne répondent pas aux besoins d'une pratique tout au long de l'année. Dans les années 80, les décideurs se sont tournés vers la construction de bassins ludiques (toboggans, contre-courants, faibles profondeurs) réduisant parfois les surfaces d'apprentissage et de nage sportive. En 2003, dans son référentiel « Les piscines pour l'EPS » le SNEP FSU, en plein accord avec la FFN, a émis des réserves sur ce type de bassins. Depuis le début des années 2000, les choix s'orientent vers des complexes nautiques « sport-loisirs » plus grands, dotés de bassins et espaces de détente et convivialité multiples. Ces évolutions ont contribué à mettre en selle le secteur privé : 40% des piscines mises en service après 2006 sont en Délégation de Service Public et 25% de celles mises en service depuis fin 90 sont la propriété d'établissements privés commerciaux. Ce n'est pas sans incidences sur l'accès des scolaires car les coûts d'entrée, même négociés, deviennent parfois prohibitifs pour les collectivités qui ont en charge d'assurer leur mise à disposition pour les élèves. Santé Publique France déplore chaque été le nombre élevé de noyades, ravivant ainsi la nécessaire prise de conscience collective de l'enjeu du savoir nager. Le MEN déclare qu'« apprendre à nager est une priorité nationale » et le ministère des sports développe des plans « Apprendre à nager », « Sauv'nage » portés par la FFN, les associations ou les collectivités sauf que... les décisions



« Quand les piscines manquent, les cycles d'apprentissage sont soit inexistant, soit raccourcis, soit proposés aux seuls élèves « non nageurs ». »

politiques, notamment en termes de financement de constructions de bassins, ne suivent absolument pas ! Le savoir nager revêt, malheureusement encore, une acception « utilitaire » avec pour corollaire la priorité à des savoirs minimaux qui, exercés dans des milieux sécurisés et connus (absence de courants, de vagues...) permettent au mieux d'acquérir des compétences pour se sauver dans une piscine. Or, apprendre à nager c'est s'approprier un milieu inconnu et instable. Quand les piscines manquent, les cycles d'apprentissage sont soit inexistant, soit raccourcis, soit proposés aux seuls élèves « non nageurs » et doivent être interrompus après la réussite (ou non) de tests type « aisance aquatique », « Sauv'nage », ASSN, etc. Les constats sont sans appel : 1 français sur 6 déclare ne pas savoir nager (Santé Publique France 2018) ; 10% des classes élémentaires n'ont pas accès du tout à un enseignement de la natation (MS 2015) ; 48% des élèves ne maîtrisent pas correctement la nage à l'entrée en 6<sup>e</sup> (déclaration 2018 du ministre de l'EN) ; 60 à 70% des collèves n'emmènent que les 6<sup>es</sup> à la piscine (SNEP-FSU). Il est urgent de **construire** des piscines !

♦ Nathalie François

1. Rapport relatif à la Fédération Française de Natation, Cahier n°11, Les installations, Ministère de la ville, de la Jeunesse et des sports et de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports, 2014.

2. État des lieux de l'offre des bassins de natation en France, Ministère de la Santé et des sports, 2009.